



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 MARS 2019**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neuilly-sur-Seine, le lundi 1^{er} avril 2019

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Alexandra FOURCADE, Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN, M. Jacques PIRSON, Mme Marie-Claude LE FLOC'H, M. Michel LEGMANN, Mme Maryline SFEDJ, M. Olivier LARMURIER, Mme Virginie KLEIN, Mme Ariane GELLE, M. Stéphane ALARDET, M. Marc WARNOD, M. Patrick GAUTRAT, Mme Françoise DESCHEEMAER, Mme Marie-Claude LEBOULANGER, M. Philippe GIRY-DELOISON, Mme Caroline MONIN, Mme Marie-Noëlle BARRE, Mme Claude BENEZIT, M. François-Xavier DUPONT, Mme Véronique de FOUGEROUX, M. Gilles GOURLEZ de la MOTTE, Mme Mireille BERTRAND, M. Eric SCHINDLER, M. Rémi CHEYMOL, M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Laurence MICHELANGELI, M. Damien de FOUCAULT, Mme Alia ATIEH, Mme Emilie QUINTIN, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, Mme Marie BRANNENS, M. Anthony DODEMAN, M. Vincent GARRETA.

Etaient excusés représentés :

Mme Emmanuelle d'ORSAY représentée par Mme Ariane GELLE, M. Serge VINENT GARRO représenté par M. Vincent GARRETA, M. François LE STANG représenté par M. Gilles GOURLEZ de la MOTTE, M. Pierre JUSTON représenté par Mme Véronique de FOUGEROUX, Mme Marie-Laure SOUPLET représentée par Mme Claude BENEZIT, Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX représentée par Mme Marie-Claude LE FLOC'H, Mme Julie AUFFRET-MULLER représentée par Mme Alia ATIEH, M. Bertrand BESSE représenté par M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, M. Franck KELLER représenté par Mme Michelle SAUVAN, Mme Catherine ZOUMMEROFF représentée par M. Jean-Philippe DUMONT.

Etait excusé non représenté :

M. Philippe KARSENTY.

Secrétaire : M. Jean de ROQUETTE-BUISSON.

Le procès-verbal du 12 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°2-10042014 du 10 avril 2014 :

- N°733/2018 du 03/12/2018** Convention portant occupation temporaire du domaine public communal de locaux, partagés ou non partagés, avec la société LENÔTRE
- N°734/2018 du 03/12/2018** Marché relatif à l'acquisition de dessins anciens pour l'enrichissement des fonds de collection du service Archives-Documentation-Patrimoine de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°735/2018 du 03/12/2018** Marché à procédure adaptée relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'équipement et l'aménagement du complexe multisport situé au 23, boulevard Koenig à Neuilly-sur-Seine
- N°736/2018 du 03/12/2018** Marché relatif à l'affichage à Neuilly-sur-Seine d'une campagne publicitaire contre les incivilités relatives aux déjections canines et aux dépôts sauvages
- N°737/2018 du 03/12/2018** Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un lave-linge pour les ateliers municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°738/2018 du 03/12/2018** Accord-cadre multi-attributaires relatif à l'acquisition de logiciels et de progiciels, aux mises à jour des logiciels et au renouvellement de la maintenance pour la Ville de Neuilly-sur-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°8
- N°739/2018 du 03/12/2018** Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de deux sièges ergonomiques pour les crèches de Neuilly-sur-Seine
- N°740/2018 du 03/12/2018** Marché à procédure adaptée relatif au cadrage d'un projet de mise en œuvre d'une gouvernance de la donnée
- N°741/2018 du 03/12/2018** Avenant n°1 au marché relatif à l'organisation de conférences intitulées « Les petites conférences : Lumières pour enfants » à l'auditorium du Théâtre des Sablons
- N°742/2018 du 03/12/2018** Marché relatif à l'achat du spectacle « Cendrillon...avec ma sœur » prévu le samedi 2 février 2019 à l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
- N°743/2018 du 03/12/2018** Marché relatif au paiement de la redevance due pour le droit de copie au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC)
- N°744/2018 du 05/12/2018** Marché relatif à l'entretien et la maintenance de jeux pour enfants en bois sur le territoire de Neuilly-sur-Seine
- N°745/2018 du 05/12/2018** Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à la maintenance de pistolets semi-automatiques ainsi qu'à la fourniture d'accessoires pour la Direction de la Police Municipale de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N°746/2018 du 05/12/2018** Marché relatif aux accords d'un instrument de musique dans le cadre de l'organisation d'un concert

<u>N°747/2018 du 05/12/2018</u>	Marché relatif à la fourniture et la livraison de pierres naturelles et de végétaux dans le cadre du réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (3 lots)
<u>N°748/2018 du 05/12/2018</u>	Avenant n°1 au marché n°2014M158 relatif aux prestations de programmation des salles de cinéma « Le Village » à Neuilly-sur-Seine
<u>N°749/2018 du 07/12/2018</u>	Convention d'occupation précaire consentie à la SEMINE pour les bureaux sis 20, rue Pierret à Neuilly-sur-Seine
<u>N°750/2018 du 07/12/2018</u>	Bail d'habitation d'un appartement à loyer social conventionné sis 7 bis, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine consenti à Madame Nelly MANGIN
<u>N°751/2018 du 07/12/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de pop-corn, confiseries, boissons et glaces pour le cinéma Le Village à Neuilly-sur-Seine
<u>N°752/2018 du 07/12/2018</u>	Marché relatif à la fourniture d'un porte-affiche en plexiglas pour le Centre Aquatique de Neuilly-sur-Seine
<u>N°753/2018 du 07/12/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'achat d'un four micro-ondes pour la crèche Houdard de Neuilly-sur-Seine
<u>N°754/2018 du 07/12/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat d'un lit d'infirmerie pour le Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°755/2018 du 07/12/2018</u>	Marché relatif à l'achat d'une brosse sur batterie linéo pour le Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°756/2018 du 07/12/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec l'Association Française des Intolérants au Gluten du foyer-bar du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°757/2018 du 10/12/2018</u>	Avenant n°2 au marché n°2016MS98 relatif aux prestations de supports de communication pour la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°2 : Impression de supports évènementiels
<u>N°758/2018 du 10/12/2018</u>	Marché relatif au raccordement des installations de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Réseau Public de Distribution Basse Tension sis 35, boulevard Vital Bouhot - Square Alfred Sisley pour le service Espaces Verts
<u>N°759/2018 du 10/12/2018</u>	Marché relatif au raccordement des installations de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Réseau Public de Distribution Basse Tension sis 60, boulevard Georges Seurat - Square Jacques Prévert pour le service Espaces Verts
<u>N°760/2018 du 10/12/2018</u>	Marché relatif à l'organisation d'une animation « La Fêerie de Noël » prévue les lundi 10, mardi 11 et vendredi 14 décembre 2018 à l'école maternelle Michelis de Neuilly-sur-Seine
<u>N°761/2018 du 10/12/2018</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Le Spectacle du Grenier » prévu le lundi 17 décembre 2018 à l'école maternelle Saussaye de Neuilly-sur-Seine

<u>N°762/2018 du 10/12/2018</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « La fée des chaussettes 2 Noël » prévu le mardi 18 décembre 2018 à l'école maternelle Roule de Neuilly-sur-Seine
<u>N°763/2018 du 10/12/2018</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Nicolas le chocolat de Noël » prévu le mardi 18 décembre 2018 à l'école maternelle Gorce-Franklin de Neuilly-sur-Seine
<u>N°764/2018 du 10/12/2018</u>	Marché relatif aux fournitures administratives, scolaires et matériels pédagogiques et éducatifs pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Fournitures administratives
<u>N°765/2018 du 10/12/2018</u>	Marché relatif aux fournitures administratives, scolaires et matériels pédagogiques et éducatifs pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Fournitures scolaires, matériel pédagogique et éducatif
<u>N°766/2018 du 11/12/2018</u>	Marché relatif aux prestations de supports de communication pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Impression de supports événementiels
<u>N°767/2018 du 11/12/2018</u>	Marché relatif à l'entretien et les travaux sur les appareils élévateurs des bâtiments communaux de la Ville et du CCAS de Neuilly-sur-Seine
<u>N°768/2018 du 11/12/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la prestation de maintenance et d'assistance pour les pare-feu de la Ville de Neuilly-sur-Seine et des prestations associées (audit, installation, paramétrage, formation)
<u>N°769/2018 du 11/12/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location de dix jeux en bois pour les enfants dans le cadre du Salon du Végétal des 18 et 19 mai 2019 sur le parvis de la Mairie pour le service Espaces Verts
<u>N°770/2018 du 12/12/2018</u>	Convention de mise à disposition de locaux destinés à abriter les installations du THD Seine
<u>N°771/2018 du 13/12/2018</u>	Autorisation d'ester en justice tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 septembre 2018 pris par le Maire de Nanterre accordant un permis de construire au nom de l'état à la SCCV Tour des Jardins de l'Arche pour la construction d'une tour IGH mixte à dominante hôtelière
<u>N°772/2018 du 13/12/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la souscription d'une police d'assurance pour deux autocars
<u>N°773/2018 du 13/12/2018</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat – Requête indemnitaire et aux fins d'injonction de travaux n°1801337-3 devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
<u>N°774/2018 du 13/12/2018</u>	Marché relatif à l'acquisition et à la maintenance d'une machine à signer pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°775/2018 du 18/12/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec La Maison de vente aux enchères Aguttes de divers espaces de l'Hôtel Arturo Lopez de Neuilly-sur-Seine
<u>N°776/2018 du 18/12/2018</u>	Marché relatif à l'achat d'une licence permanente Aimsun Next 8.3 Professional pour le service Voirie-Réseaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N°777/2018 du 18/12/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'un aspirateur à mains pour le Cinéma Le Village de Neuilly-sur-Seine
<u>N°778/2018 du 18/12/2018</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat afin de diligenter un référé mesures utiles dans le cadre de l'occupation sans titre des locaux du Centre Aquatique par des distributeurs de boissons
<u>N°779/2018 du 18/12/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'une prestation d'élimination de documents d'archives de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°780/2018 du 20/12/2018</u>	Accord-cadre multi-attributaires relatif à l'acquisition de logiciels et de progiciels, aux mises à jour des logiciels et au renouvellement de la maintenance pour la Ville de Neuilly-sur-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°9
<u>N°781/2018 du 20/12/2018</u>	Marché relatif à des travaux de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (4 lots)
<u>N°782/2018 du 20/12/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de signalisation et marquage au sol des voies communales et annexes de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°783/2018 du 20/12/2018</u>	Avenant n°1 au marché n°2016MS161 relatif aux missions de contrôle technique pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Missions de contrôle technique
<u>N°784/2018 du 21/12/2018</u>	Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la démolition et reconstruction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation à caractère mixte et d'équipements publics sis 167/169 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<u>N°785/2018 du 21/12/2018</u>	Marché relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine (lots n°1, n°5, n°6, n°8 et n°10)
<u>N°786/2018 du 21/12/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'expertise, la datation et l'estimation de 30 tableaux appartenant à la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°787/2018 du 27/12/2018</u>	Marché relatif à l'exploitation du stationnement payant sur la voirie de surface : maintenance et renouvellement du matériel, collecte des fonds et suivi de l'exploitation pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°788/2018 du 28/12/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de carrés potagers surélevés en bois pour le service Espaces Verts
<u>N°789/2018 du 28/12/2018</u>	Marché relatif à la maintenance de la solution applicative « Neuilly Voix Publique / Pictbase »
<u>N°790/2018 du 28/12/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec le Centre de Musique Frédéric Hasselmann de l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°791/2018 du 28/12/2018</u>	Marché UGAP relatif à la livraison de fioul pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N°792/2018 du 28/12/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'un aspirateur balai pour le service entretien de Neuilly-sur-Seine
<u>N°793/2018 du 28/12/2018</u>	Marché relatif à l'organisation d'un spectacle « Jamais sans mes livres » destiné à un public familial à la Médiathèque municipale Annexe de Neuilly-sur-Seine
<u>N°794/2018 du 28/12/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Service Plan de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°795/2018 du 28/12/2018</u>	Marché relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine (lots n°11, n°12 et n°13)
<u>N°796/2018 du 28/12/2018</u>	Avenant à la convention portant occupation du domaine public par la société MEND'S en vue de l'installation de distributeurs de boissons et de denrées alimentaires dans différents bâtiments publics
<u>N°1/2019 du 02/01/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2018MS147 relatif à l'organisation d'une campagne de sensibilisation pour la lutte contre les incivilités sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°2/2019 du 02/01/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'asphalte nécessaires à l'entretien des voies communales et annexes à Neuilly-sur-Seine
<u>N°3/2019 du 02/01/2019</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Boudululu et les droits de l'enfant » prévu le mercredi 2 et jeudi 3 janvier 2019 à l'accueil de loisirs Charcot élémentaire de Neuilly-sur-Seine
<u>N°4/2019 du 02/01/2019</u>	Marché relatif aux fournitures de denrées alimentaires pour le restaurant municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°5/2019 du 02/01/2019</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques de la solution applicative ACCURIO
<u>N°6/2019 du 02/01/2019</u>	Fixation des tarifs des droits de voirie pour l'année 2019
<u>N°7/2019 du 02/01/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à un mandat de vente consenti à la SAS Claude AGUTTES dans le cadre du règlement de la succession de Madame Remedios VIDAL ROIG
<u>N°8/2019 du 02/01/2019</u>	Marché relatif à la souscription d'un contrat d'assurance annulation pour un concert organisé en janvier 2019
<u>N°9/2019 du 02/01/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Clarins de l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°10/2019 du 08/01/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de dégraffitage sur le domaine public et privé (visible et accessible du domaine public) situés sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°11/2019 du 08/01/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la prestation de programmation des deux salles de cinéma municipal Le Village – 4, rue de Chézy à Neuilly-sur-Seine

<u>N°12/2019 du 08/01/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de mets préparés pour des plateaux repas pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°13/2019 du 08/01/2019</u>	Marché relatif à l'organisation d'un concert au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°14/2019 du 08/01/2019</u>	Avenant n°1 au marché relatif à l'achat du spectacle « Une forêt en bois...Construire » prévu les mardi 8, mercredi 9 et jeudi 10 janvier 2019 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°15/2019 du 10/01/2019</u>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Euler Hermès France de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°16/2019 du 10/01/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Adefim de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°17/2019 du 10/01/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Clarins France de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°18/2019 du 10/01/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2018MS213 relatif à la prestation de maintenance et d'assistance pour les pare-feu de la Ville de Neuilly-sur-Seine et des prestations associées (audit, installation, paramétrage, formation)
<u>N°19/2019 du 15/01/2019</u>	Marché relatif à l'affichage à Neuilly-sur-Seine d'une campagne publicitaire contre les incivilités relatives au stationnement gênant
<u>N°20/2019 du 16/01/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à des prestations d'ateliers de conversation en anglais à destination des demandeurs d'emploi de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°21/2019 du 17/01/2019</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques de la solution applicative du système de billetterie pour le Théâtre des Sablons
<u>N°22/2019 du 17/01/2019</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un véhicule pour les services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°23/2019 du 17/01/2019</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - Marché subséquent n°20 : rénovation de l'éclairage public de la rue Madeleine Michelis, rue Garnier et boulevard des Sablons
<u>N°24/2019 du 17/01/2019</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - Marché subséquent n°21 : rénovation de l'éclairage public de la rue Sablonville, rue du Midi, rue du Commandant Pilot et rue Montrosier
<u>N°25/2019 du 17/01/2019</u>	Marché relatif à des travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux – Lot n°3 : Cloisons modulaires
<u>N°26/2019 du 18/01/2019</u>	Bail d'habitation d'un appartement du parc privé sis 7, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine consenti à Monsieur Thiedel KASSE

<u>N°27/2019 du 18/01/2019</u>	Bail d'habitation d'un appartement du parc privé sis 7, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine consenti à Monsieur Dominique ROMIEUX et Madame Edwige ROMIEUX
<u>N°28/2019 du 18/01/2019</u>	Marché à relatif à la remise en état de la grue GUIMA installée sur le véhicule Renault Midlum 464 FHY 92 de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°29/2019 du 21/01/2019</u>	Marché relatif à la maintenance et à l'entretien des divers équipements du Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°30/2019 du 25/01/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la conception graphique d'une plaquette, document marketing de préfiguration des futurs kiosques de l'avenue Charles de Gaulle
<u>N°31/2019 du 25/01/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public pour l'installation de stands de collecte d'équipements électriques et électroniques avec l'éco-organisme ECO-SYSTEMES
<u>N°32/2019 du 25/01/2019</u>	Marché relatif à des prestations d'éveil musical dans les crèches de Neuilly-sur-Seine
<u>N°33/2019 du 25/01/2019</u>	Marché relatif à l'acquisition de systèmes multifonctions, la maintenance, la fourniture de consommables et aux prestations associées des systèmes d'impression pour la Ville de Neuilly-sur-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-sur-Seine
<u>N°34/2019 du 29/01/2019</u>	Décision Municipale portant modification du montant de l'avance de fonds de la régie d'avances menues dépenses du service Achats nécessaire au fonctionnement des services de la Ville de Neuilly-Sur-Seine
<u>N°35/2019 du 29/01/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2017MS191 relatif à la prestation de traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) dans le cadre de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°36/2019 du 29/01/2019</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de changes complets pour les structures d'accueil de la petite enfance de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°37/2019 du 29/01/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public pour l'installation de bornes de collecte de textiles avec l'éco-organisme ECOTEXTILE
<u>N°38/2019 du 07/02/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'accompagnement de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour l'organisation d'un événement collaboratif avec la population
<u>N°39/2019 du 07/02/2019</u>	Avenant n°2 au marché n°2018MT178 relatif aux travaux de réaménagement du square Jean Mermoz à Neuilly-sur-Seine – Lot n°3 : Déplacement, nettoyage et restauration de deux statues
<u>N°40/2019 du 07/02/2019</u>	Marché relatif au raccordement des installations de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Réseau Public de Distribution Basse Tension sis 7, rue Jacques Dulud à l'angle Dulud - Charles de Gaulle pour le service Espaces Verts
<u>N°41/2019 du 07/02/2019</u>	Marché relatif au raccordement des installations de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Réseau Public de Distribution Basse Tension sis 7, boulevard de la Saussaye pour le service Espaces Verts

<u>N°42/2019 du 07/02/2019</u>	Marché relatif au raccordement des installations de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Réseau Public de Distribution Basse Tension sis 2, avenue de Madrid pour le service Espaces Verts
<u>N°43/2019 du 07/02/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et à la livraison de barrières modulables anti-véhicules pour la Direction de la Propreté Urbaine et Evénementiels sur Voie Publique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°44/2019 du 07/02/2019</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement du vol du matériel contenu dans le véhicule RENAULT KANGOO « BF-257-BW »
<u>N°45/2019 du 07/02/2019</u>	Marché relatif à la maintenance de la solution applicative IXBUS et ses modules associés
<u>N°46/2019 du 07/02/2019</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale
<u>N°47/2019 du 07/02/2019</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association Images en bibliothèques
<u>N°48/2019 du 07/02/2019</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association des Directrices et directeurs de Bibliothèques municipales et de Groupements intercommunaux des Villes de France
<u>N°49/2019 du 07/02/2019</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association des Bibliothécaires de France
<u>N°50/2019 du 11/02/2019</u>	Avenant n°33 à la convention relative à la construction et à l'exploitation du parc de stationnement souterrain de l'avenue du Roule de Neuilly-sur-Seine – Nomination du Responsable Unique de Sécurité
<u>N°51/2019 du 11/02/2019</u>	Marché relatif aux travaux de raccordement au réseau électrique du « Pavillon de la Musique » situé 5, rue du Général Henrion Bertier à Neuilly-sur-Seine
<u>N°52/2019 du 11/02/2019</u>	Marché relatif aux travaux de modification de raccordement au réseau électrique pour l'alimentation du logement situé 125, avenue Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine
<u>N°53/2019 du 11/02/2019</u>	Marché relatif aux travaux de raccordement au réseau électrique du 17/25, boulevard Koenig à Neuilly-sur-Seine
<u>N°54/2019 du 12/02/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de machines-outils pour les ateliers municipaux et de matériel pour le service des festivités de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°3 : Acquisition d'une machine à laver les rouleaux
<u>N°55/2019 du 12/02/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux opérations d'hygiène nécessaires à la protection de la santé publique (dératisation, désinsectisation) pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°56/2019 du 12/02/2019</u>	Marché relatif à la maintenance et à l'entretien des divers équipements du Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°3 : Eclairages scéniques

<u>N°57/2019 du 12/02/2019</u>	Marché relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Couverture
<u>N°58/2019 du 13/02/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2016MT78 relatif à la rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°3 : Remplacement des menuiseries extérieures et finitions
<u>N°59/2019 du 13/02/2019</u>	Marché relatif au contrôle périodique de conformité des diverses installations des bâtiments de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°60/2019 du 13/02/2019</u>	Marché relatif à la fourniture et livraison de petits mobiliers urbains pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°61/2019 du 13/02/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2017MT206 relatif à la modernisation des deux ascenseurs du cinéma « Le Village » à Neuilly-sur-Seine
<u>N°62/2019 du 13/02/2019</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat – Requête en référé précontractuel n°1901015 devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
<u>N°63/2019 du 13/02/2019</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat – Requête en référé précontractuel n°1901016 devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
<u>N°64/2019 du 13/02/2019</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation immédiate relative aux dommages subis par la Ville suite aux inondations consécutives à la crue de la Seine endommageant le complexe sportif de Neuilly-sur-Seine
<u>N°65/2019 du 13/02/2019</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement des dommages subis par le véhicule CITROEN DS5 « ES-804-MV »
<u>N°66/2019 du 13/02/2019</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement des dommages subis par le véhicule ECCITY « ET-256-AM »
<u>N°67/2019 du 13/02/2019</u>	Approbation de la mission dévolue au cabinet AM PARTNER, spécialisé dans le recrutement de cadres, ingénieurs et dirigeants, pour l'assistance au recrutement d'un Ingénieur chargé d'opérations en montage et programmation
<u>N°68/2019 du 13/02/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien et à la réparation de huit bornes escamotables URBACO pour le service Voirie - Réseaux
<u>N°69/2019 du 13/02/2019</u>	Marché relatif à la souscription au service d'assistance statutaire et abonnement au site Internet du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne
<u>N°70/2019 du 13/02/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'établissement et à la mise à jour des registres publics d'accessibilité dans les Etablissements Recevant du Public de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°71/2019 du 13/02/2019</u>	Avenant n°2 au marché n°2015MF153 relatif à la location de matériels scéniques (son, lumière et vidéo) pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°72/2019 du 15/02/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de matériels de lutte contre le frelon asiatique pour le service Espaces Verts

<u>N°73/2019 du 15/02/2019</u>	Mandat sans exclusivité en vue de la cession d'un appartement sis 57, boulevard Commandant Charcot à Neuilly-sur-Seine
<u>N°74/2019 du 15/02/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société ARKEMA de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°75/2019 du 15/02/2019</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de divers véhicules pour les services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°76/2019 du 18/02/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de micros numériques et leurs accessoires pour la grande salle du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°77/2019 du 18/02/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat complémentaire d'un système de diffusion pour l'équipement son de la grande salle du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°78/2019 du 18/02/2019</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Média et Jardin de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°79/2019 du 18/02/2019</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques de la solution applicative TOURIZ
<u>N°80/2019 du 18/02/2019</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques de la solution applicative PAYBOX
<u>N°81/2019 du 18/02/2019</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de divers véhicules pour les services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°82/2019 du 19/02/2019</u>	Avenants n°1 aux marchés n°2019MS004, n°2019MS005, n°2019MS006 et n°2019MS007 relatifs aux prestations de location, entretien et relevés de compteurs d'eau dans différents immeubles à Neuilly-sur-Seine
<u>N°83/2019 du 19/02/2019</u>	Avenant n°1 au marché n°2019MS008 relatif aux prestations d'entretien et de nettoyage des parties communes de l'ensemble immobilier sis 7 et 7 bis, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine
<u>N°84/2019 du 20/02/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'un rapport d'analyse de la capacité portante de la dalle Madrid pour le service Voirie - Réseaux
<u>N°85/2019 du 21/02/2019</u>	Marché relatif à la fourniture et livraison d'arbustes pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°86/2019 du 21/02/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations d'assistance à la gestion de la dette et de la trésorerie, à l'analyse financière rétrospective et prospective et à la réalisation d'études financières diverses
<u>N°87/2019 du 21/02/2019</u>	Accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison d'arbustes pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°11
<u>N°88/2019 du 25/02/2019</u>	Avenant n°1 à la sous régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit provenant de l'utilisation de la machine à photocopier et de la perte des cartes d'adhésion à Neuilly campus

<u>N°89/2019 du 25/02/2019</u>	Avenant n°4 à la régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit provenant de l'utilisation de la machine à photocopier installée à la bibliothèque Lopez
<u>N°90/2019 du 25/02/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réparation du chariot élévateur électrique DOOSAN – Remise en état du moteur de traction droit pour le service Voirie - Réseaux
<u>N°91/2019 du 25/02/2019</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques de la solution applicative TDC Sécurité
<u>N°92/2019 du 25/02/2019</u>	Marché UGAP relatif à la livraison de fioul pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°93/2019 du 25/02/2019</u>	Marché relatif aux travaux d'électricité du groupe scolaire Madeleine Michelis sis 56, rue Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine
<u>N°94/2019 du 25/02/2019</u>	Marché relatif aux travaux d'électricité des logements et du théâtre situés 167, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<u>N°95/2019 du 26/02/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à des mesures acoustiques sur différents sites de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°96/2019 du 26/02/2019</u>	Marché relatif à l'entretien et la surveillance de ligne Pompiers du Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<u>N°97/2019 du 26/02/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif au remplacement de la bâche du bassin ludique extérieur du Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°98/2019 du 04/03/2019</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de résilier le contrat passé avec la société DIAS NETTOYAGE en date du 1 ^{er} juillet 2016 ayant pour objet l'entretien ménager des parties communes de l'ensemble immobilier sis 7et 7 bis, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine
<u>N°99/2019 du 04/03/2019</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'association Réseau Carel
<u>N°100/2019 du 04/03/2019</u>	Création d'une régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit des loyers, charges et accessoires des logements sociaux
<u>N°101/2019 du 04/03/2019</u>	Marché relatif au contrôle périodique de conformité des diverses installations des bâtiments de la Ville de Neuilly-sur-Seine (décision modificative)
<u>N°102/2019 du 04/03/2019</u>	Avenant n°3 au marché n°2016MF166 relatif à l'acquisition de produits et matériels d'entretien pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Matériels d'entretien
<u>N°103/2019 du 04/03/2019</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de tables et chaises pour le renouvellement du mobilier du réfectoire de l'école maternelle Poissonniers de Neuilly-sur-Seine
<u>N°104/2019 du 05/03/2019</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques de la solution applicative LOGICLIC (décision modificative)
<u>N°105/2019 du 05/03/2019</u>	Marché relatif à l'abonnement aux modules IXBUS SAAS

<u>N°106/2019 du 06/03/2019</u>	Accord-cadre multi-attributaires relatif à l'acquisition de logiciels et de progiciels, aux mises à jour des logiciels et au renouvellement de la maintenance pour la Ville de Neuilly-sur-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°10
<u>N°107/2019 du 06/03/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la création d'un pôle collaboratif et associatif sis 5, Villa Emile Bergerat à Neuilly-sur-Seine - Lot n°5 : Agencement sur mesure – Menuiserie intérieure bois
<u>N°108/2019 du 12/03/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif au traitement antidérapant du carrelage des plages bassins et différentes zones carrelées du Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°109/2019 du 12/03/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations d'analyses microbiologiques des aliments destinés à la consommation des usagers du restaurant municipal et des établissements de la petite enfance de Neuilly-sur-Seine
<u>N°110/2019 du 12/03/2019</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat – Recours pour excès de pouvoir n°1809944 devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
<u>N°111/2019 du 14/03/2019</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de l'assignation de Monsieur Hans MARKS tendant à la condamnation de la commune de Neuilly-sur-Seine à lui verser des dommages et intérêts
<u>N°112/2019 du 14/03/2019</u>	Marché relatif à la création et à l'asilage d'un hors-série dans le magazine Neuilly Journal consacré à la phase 1 du chantier des « Allées de Neuilly »
<u>N°113/2019 du 14/03/2019</u>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec l'Association Française des Intolérants au Gluten du foyer-bar du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°114/2019 du 14/03/2019</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête en appel déposée devant la Cour administrative d'appel de Versailles, tendant à l'annulation du jugement n°1611111 du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 26 octobre 2018 rejetant la demande tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire du 27 mai 2016 relatif à la construction d'une polyclinique sur un terrain sis 48 bis et 49 ter, boulevard Victor Hugo et 45 à 49, rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine délivré à la SARL Immobilière PARE-CHEREST
<u>N°115/2019 du 14/03/2019</u>	Approbation de la mission dévolue au cabinet Page Personnel, spécialisé dans le recrutement de cadres et experts spécialisés, pour l'assistance au recrutement d'un(e) gestionnaire comptable copropriété
<u>N°116/2019 du 14/03/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la mise en œuvre d'un Agenda de la mobilité (Plan mobilité) de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°117/2019 du 14/03/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de plusieurs animations pour la Journée du Vélo du 25 mai 2019
<u>N°118/2019 du 14/03/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'une animation balade en calèche pour le Salon du Végétal 2019

<u>N°119/2019 du 14/03/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un atelier cuisine pour le Salon du Végétal 2019
<u>N°120/2019 du 14/03/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location et l'animation de jeux en bois traditionnels pour le Salon du Végétal 2019
<u>N°121/2019 du 14/03/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'installation d'une ferme pédagogique pour le Salon du Végétal 2019
<u>N°122/2019 du 14/03/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'évacuation et au traitement des déchets végétaux par la Seine pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°123/2019 du 14/03/2019</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques de la solution applicative AS-TECH pour la Gestion locative
<u>N°124/2019 du 14/03/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la mise en place d'un parc de vélos à assistance électrique pour les besoins des services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°125/2019 du 15/03/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la prestation de retranscription de débats pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°126/2019 du 15/03/2019</u>	Marché relatif aux missions de contrôle technique pour les opérations de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°127/2019 du 15/03/2019</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'une animation musicale pour le Salon du Végétal 2019
<u>N°128/2019 du 15/03/2019</u>	Bail d'habitation d'un appartement du parc privé sis 7, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine consenti à Madame ROUSSEAU Thérèse

1^{ère} PARTIE

N°1-28032019 BUDGET VILLE - EXERCICE 2019 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX ET DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,
A la majorité,

DECIDE de fixer les taux de la fiscalité directe 2019 comme suit :

	Taux 2019
Taxe d'Habitation	12,57 %
Taxe Foncière Bâti	5,97 %
Taxe Foncière Non Bâti	4,12 %
Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères	1,21 %

ARRETE le produit prévisionnel des taxes des contributions directes attendu pour 2019 à 59 572 578 € (hors majoration du taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires) et le produit prévisionnel de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019 à 4 191 373 €.

Les recettes seront respectivement inscrites au budget Ville – Exercice 2019 – Comptes 73111 et 7331.

N°2-28032019 **CONCOURS FINANCIER DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS "FONDS MOBILITES ACTIVES - CONTINUITES CYCLABLES" POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES CONTRE-ALLEES CHARLES DE GAULLE "LES ALLEES DE NEUILLY"**

Sur le rapport de M. Eric SCHINDLER,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
A la majorité,

APPROUVE le principe de réalisation d'aménagements cyclables répondant aux objectifs du Plan vélo présenté par le Gouvernement dans le cadre des travaux de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle.

SOLLICITE du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour gager partiellement les dépenses résultant de la réalisation desdits travaux, ainsi que la dérogation au démarrage anticipé des travaux, dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettraient pas le respect de l'échéancier prévisionnel de celui-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement des aides allouées.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au code nature 1321 du budget communal.

N°3-28032019 **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RECONFIGURATION DE LA RN13 A NEUILLY-SUR-SEINE DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE SES CONTRE-ALLEES**

Sur le rapport de M. Marc WARNOD,

Avec le vote CONTRE de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN,
A la majorité,

APPROUVE les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la reconfiguration de la RN13 à Neuilly-sur-Seine dans le cadre de la requalification de ses contre-allées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

N°4-28032019 **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CONSULTATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS METROPOLITAINE**

Sur le rapport de Mme Françoise DESCHEEMAER, K,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

APPROUVE les termes de la convention entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la Métropole du Grand Paris relative à l'accompagnement de la consultation dans le cadre de la mise en place de la Zone à faibles émissions métropolitaine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2^{ème} PARTIE

N°5-28032019 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - BUDGET VILLE - EXERCICE 2019

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, aux associations ci-dessous, une subvention de fonctionnement de :

- Maison des Jeunes et de la Culture :	2 000 €
- OCCE 92 – Coopérative scolaire Charcot B :	1 650 €
- Association des Commerçants Neuilly Sablons :	13 500 €
- EMAD :	23 300 €

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574 du budget de la Ville – Exercice 2019.

N°6-28032019 REITERATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE LA VILLE A EFIDIS POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE TRENTE-TROIS LOGEMENTS 16 BIS, RUE SOYER A NEUILLY-SUR-SEINE POUR UN PRET "PLS" CAISSE DES DEPÔTS DE DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS EUROS (2 370 480 €) D'UNE DUREE DE TRENTE ANS ET POUR UN PRET "PLUS" CAISSE DES DEPÔTS D'UN MILLION CENT VINGT-CINQ MILLE SEPT CENT VINGT-CINQ EUROS (1 125 725 €) D'UNE DUREE DE TRENTE ANS SUITE AU REAMENAGEMENT DES LIGNES DE PRÊT

A l'unanimité,

DIT que la Ville de Neuilly-sur-Seine réitère sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

DIT que les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Modification des Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement de l'emprunt concerné, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

N°7-28032019 **INDEMNISATION DES FRAIS AVANCES PAR MADAME CHICHEPORTICHE DU FAIT DE LA PERTE DE SA CARTE NATIONALE D'IDENTITE AU CENTRE AQUATIQUE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

DECIDE de verser à Madame CHICHEPORTICHE la somme de 30 euros afin de l'indemniser des frais qu'elle a avancés à la suite de la perte de sa carte nationale d'identité au sein du Centre aquatique de Neuilly-sur-Seine.

DIT que la dépense sera imputée au code nature 678 et code fonction 020 du budget communal.

N°8-28032019 **BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE PAR LA VILLE AU COURS DE L'ANNEE 2018**

PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées en 2018 sur le territoire de la commune par la Ville tel qu'il est détaillé dans le rapport et les tableaux joints en annexe.

N°9-28032019 **ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE C 18 SISE 11, RUE BENJAMIN CONSTANT - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE**

A l'unanimité,

DECIDE l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée C 18 sise 11, rue Benjamin Constant à Neuilly-sur-Seine, appartenant à Monsieur Jérémie MANIGNE, au prix de 2 200 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les actes complémentaires ou subséquents.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132-72.

N°10-28032019 **FACTURATION DES PRESTATIONS ASSUREES PAR LES OUVRIERS DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE**

A l'unanimité,

DIT que la commune refacturera aux locataires du patrimoine privé et des logements sociaux les interventions des agents du Centre technique municipal relevant du régime des réparations locatives.

DECIDE de fixer le coût horaire de la main d'œuvre des ouvriers du Centre technique municipal de la manière suivante :

Coût horaire = masse salariale chargée des agents du Centre technique municipal constatée au CA N-1 / nombre d'heures rémunérées constatées au CA N-1.

DIT que les recettes en résultant seront constatées aux codes correspondants du budget principal et des budgets annexes sur le compte 7788.

N°11-28032019 **PARKINGS GERES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1er AVRIL 2019 ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS AUX CONVENTIONS CORRESPONDANTES**

A l'unanimité,

MAINTIENT la tarification « abonnés » des parkings ROULE, SAINT-JEAN-BAPTISTE, PARMENTIER, BAGATELLE, SAINTE ANNE, DULUD, JATTE 1, JATTE 2, MARCHE et MADRID.

FIXE les tarifs du parking INKERMANN comme suit :

Tarifs abonnés	Tarifs actuels T.T.C.	Tarifs à compter du 1 ^{er} avril 2019 T.T.C.
- Auto mensuel	206 €	201 €
- Auto trimestriel	571 €	559 €
- Auto annuel	2 103 €	2 052 €
- Auto mensuel nuit	142 €	138 €
- Auto annuel nuit	1 407 €	1 379 €
- Auto mensuel jour	129 €	129 €
- Auto mensuel	50 €	50 €
- Moto trimestriel	145 €	145 €
- Moto annuel	556 €	556 €
- Auto + moto trimestriel	653 €	653 €
- Auto + moto annuel	2 416 €	2 416 €
- Moto mensuel (pour les titulaires d'un contrat d'amodiation)	30 €	30 €
- Carte 24 heures	45 €	45 €

CREE les tarifs abonnés suivants :

	ROULE	MARCHE	PARMENTIER	MADRID	BAGATELLE
Auto location trimestrielle (place réservée)	675 € T.T.C.	773 € T.T.C.			
Auto location annuelle (place réservée)	2 495 € T.T.C.	2 760 € T.T.C.	2 495 € T.T.C.	2 760 € T.T.C. tarif existant (avenant n°6)	2 412 € T.T.C.

FIXE comme suit au 1^{er} janvier 2019, les tarifs des amodiations pour le parking de la Place du Marché :

Durée	Tarifs T.T.C.
15 ans	22 001 €
20 ans	26 715 €

MAINTIENT les tarifs des amodiations dans les autres parkings et plafonne les amodiations à une durée de 30 ans.

MAINTIENT la tarification horaire des parkings ROULE, SAINT JEAN-BAPTISTE, PARMENTIER, BAGATELLE, INKERMANN et MADRID.

FIXE comme suit à partir du 1^{er} avril 2019 la grille tarifaire « franchise 30 mn » applicable dans le parking Place du Marché :

TARIFS HORAIRES APPLICABLES A PARTIR DU 1^{er} AVRIL 2019 - PARKING MARCHE -				
TRANCHES HORAIRES	TARIFS ACTUELS (en € T.T.C. depuis le 01/01/2016)		TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 01/04/2019 (en € T.T.C. comprenant franchise 30 mn)	
	tranche	cumul	tranche	cumul
00h00-00h15	0,70 €	0,70 €	-	-
00h15-00h30	0,70 €	1,40 €	-	-
00h30-00h45	0,70 €	2,10 €	2,10 €	2,10 €
00h45-1h00	0,70 €	2,80 €	0,70 €	2,80 €
1h00-1h15	0,60 €	3,40 €	0,60 €	3,40 €
1h15-1h30	0,60 €	4,00 €	0,60 €	4,00 €
1h30-1h45	0,60 €	4,60 €	0,60 €	4,60 €
1h45-2h00	0,60 €	5,20 €	0,60 €	5,20 €
2h00-2h15	0,60 €	5,80 €	0,60 €	5,80 €
2h15-2h30	0,60 €	6,40 €	0,60 €	6,40 €
2h30-2h45	0,60 €	7,00 €	0,70 €	7,10 €
2h45-3h00	0,60 €	7,60 €	0,70 €	7,80 €
3h00-3h15	0,60 €	8,20 €	0,70 €	8,50 €
3h15-3h30	0,60 €	8,80 €	0,70 €	9,20 €
3h30-3h45	0,60 €	9,40 €	0,70 €	9,90 €
3h45-4h00	0,60 €	10,00 €	0,70 €	10,60 €
4h00-4h15	0,60 €	10,60 €	0,70 €	11,30 €
4h15-4h30	0,60 €	11,20 €	0,70 €	12,00 €
4h30-4h45	0,60 €	11,80 €	0,70 €	12,70 €
4h45-5h00	0,60 €	12,40 €	0,70 €	13,40 €
5h00-5h15	0,40 €	12,80 €	0,70 €	14,10 €
5h15-5h30	0,40 €	13,20 €	0,70 €	14,80 €
5h30-5h45	0,40 €	13,60 €	0,70 €	15,50 €
5h45-6h00	0,40 €	14,00 €	0,70 €	16,20 €
6h00-6h15	0,40 €	14,40 €	0,50 €	16,70 €
6h15-6h30	0,40 €	14,80 €	0,50 €	17,20 €
6h30-6h45	0,40 €	15,20 €	0,50 €	17,70 €
6h45-7h00	0,40 €	15,60 €	0,50 €	18,20 €
7h00-7h15	0,40 €	16,00 €	0,50 €	18,70 €
7h15-7h30	0,40 €	16,40 €	0,50 €	19,20 €
7h30-7h45	0,40 €	16,80 €	0,50 €	19,70 €
7h45-8h00	0,40 €	17,20 €	0,50 €	20,20 €

8h00-8h15	0,40 €	17,60 €	0,40 €	20,60 €
8h15-8h30	0,40 €	18,00 €	0,40 €	21,00 €
8h30-8h45	0,40 €	18,40 €	0,40 €	21,40 €
8h45-9h00	0,40 €	18,80 €	0,40 €	21,80 €
9h00-9h15	0,40 €	19,20 €	0,40 €	22,20 €
9h15-9h30	0,40 €	19,60 €	0,40 €	22,60 €
9h30-9h45	0,40 €	20,00 €	0,40 €	23,00 €
9h45-10h00	0,40 €	20,40 €	0,40 €	23,40 €
10h00-10h15	0,40 €	20,80 €	0,40 €	23,80 €
10h15-10h30	0,40 €	21,20 €	0,40 €	24,20 €
10h30-10h45	0,40 €	21,60 €	0,40 €	24,60 €
10h45-11h00	0,40 €	22,00 €	0,40 €	25,00 €
11h00-24h00	0,40 €	22,00 €	-	25,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux conventions conclues avec les sociétés.

N°12-28032019 **CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A L'EXPLOITATION D'UN PARKING SOUTERRAIN AVENUE DE MADRID ET A L'EXPLOITATION DE DIVERS PARKINGS PUBLICS ET RESIDENTIELS - FIN DE LA PHASE DE CONSTRUCTION**

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le décompte des travaux de la construction du parking souterrain avenue de Madrid, objet du contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation de divers parkings publics et résidentiels, conclu avec la société LES PARCS DE NEUILLY siégeant 4, place de la Pyramide - Immeuble Ile-de-France – 92800 PUTEAUX.

DIT que ce décompte a pour objet de prendre en compte le montant des travaux de construction supplémentaires et les retards de livraison du parking Madrid.

DIT que les incidences financières en résultant seront imputées aux codes nature correspondants au budget.

N°13-28032019 **CONCOURS FINANCIER DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) POUR L'ACQUISITION DE TROIS VEHICULES ET D'UN AUTOCAR ELECTRIQUES**

A l'unanimité,

SOLLICITE du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) – Tour Gamma B, 193-197 rue de Bercy 75582 PARIS CEDEX 12 – l'attribution d'une aide financière aussi élevée que possible, sous forme de subvention, pour gager partiellement l'acquisition des véhicules et de l'autocar électriques dont le coût total s'élève à 446 102,63 € H.T. soit 535 323,18 € T.T.C.

APPROUVE les dossiers élaborés à cet effet par la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine Bâti.

DEMANDE une dérogation anticipée, si besoin est, pour l'achat de ces véhicules électriques avant la fin de l'instruction du dossier et notamment avant la réception de la notification de l'aide escomptée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention avec le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée pour gager partiellement l'achat des véhicules et de l'autocar électriques.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au budget principal de la Ville au code Nature 13158.

N°14-28032019 **CONCOURS FINANCIER DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE (DRAC) POUR LA RENOVATION INTERIEURE DU PAVILLON DE LA MUSIQUE A NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

APPROUVE les travaux proposés de rénovation intérieure du Pavillon de la Musique classé dont le montant global est estimé à 319 135 € H.T., soit 382 962 € T.T.C.

APPROUVE les dossiers élaborés à cet effet par la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine Bâti.

SOLLICITE de l'Etat et notamment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC) – 45-47, rue Le Peletier - 75009 PARIS – l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses en résultant ainsi qu'une dérogation anticipée des travaux dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettraient pas le respect de l'échéancier prévisionnel de réalisation de ceux-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC) définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au budget principal de la Ville au code Nature 1311.

N°15-28032019 **CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE POUR LA RENOVATION INTERIEURE DU PAVILLON DE LA MUSIQUE A NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

APPROUVE les travaux proposés de rénovation intérieure du Pavillon de la Musique classé dont le montant global est estimé à 319 135 € H.T., soit 382 962 € T.T.C.

APPROUVE les dossiers élaborés à cet effet par la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine Bâti.

SOLLICITE du Conseil Régional Île-de-France sis 33, rue Barbet de Jouy – 75017 PARIS – l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses en résultant ainsi qu'une dérogation anticipée des travaux dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettraient pas le respect de l'échéancier prévisionnel de réalisation de ceux-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention avec le Conseil Régional Île-de-France définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au budget principal de la Ville au code Nature 1312.

N°16-28032019 **CONCOURS FINANCIER DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE (DRAC) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE A NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

APPROUVE les travaux de construction d'une médiathèque dont le montant global est estimé à 10 395 519 € H.T.

- APPROUVE** les dossiers élaborés à cet effet par la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine Bâti.
- SOLLICITE** de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France sise 47, rue Le Peletier – 75009 PARIS – l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses en résultant ainsi qu'une dérogation anticipée des travaux dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettraient pas le respect de l'échéancier prévisionnel de réalisation de ceux-ci.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC) définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.
- DIT** que les recettes en résultant seront affectées au budget principal de la Ville au code Nature 1311.

N°17-28032019 **CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE A NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

- APPROUVE** les travaux de construction d'une médiathèque dont le montant global est estimé à 10 395 519 € H.T.
- APPROUVE** les dossiers élaborés à cet effet par la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine Bâti.
- SOLLICITE** du Conseil Régional Île-de-France sis 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS – l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses en résultant ainsi qu'une dérogation anticipée des travaux dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettraient pas le respect de l'échéancier prévisionnel de réalisation de ceux-ci.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention avec le Conseil Régional Île-de-France définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.
- DIT** que les recettes en résultant seront affectées au budget principal de la Ville au code Nature 1312.

N°18-28032019 **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC DES STATIONS ET ESPACES AUTOLIB'**

A l'unanimité,

- APPROUVE** les termes de la convention d'utilisation du domaine public des Stations et Espaces Autolib' entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et le Syndicat Mixte Autolib' Velib' Métropole.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

N°19-28032019 **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DE L'EXPOSITION PHOTO PROPOSEE PAR ANNE-SOPHIE LEJEUNE DANS LE CADRE DU SALON DU VEGETAL 2019**

A l'unanimité,

- APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de fichiers d'exposition, à conclure avec Madame Anne-Sophie LEJEUNE résidant 8 rue de Chézy – 92200 Neuilly-sur-Seine.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

N°20-28032019 **APPROBATION DU REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO PROPOSE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DANS LE CADRE DU SALON DU VEGETAL 2019**

A l'unanimité,

APPROUVE le règlement du concours photo proposé par le Conseil municipal des jeunes dans le cadre du Salon du Végétal 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement.

N°21-28032019 **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 24 AVRIL 1985 ENTRE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE ET LA SOCIETE NEW BUILDING PROMOTION LIMITED FIXANT LE MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN OUVRAGE EN BETON**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant entre la Ville de Neuilly-sur-Seine, la société OFFICIIS PROPERTIES PARIS OUEST 1 et la société PREIM NEWTIME.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.

N°22-28032019 **STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VOIRIE DE SURFACE - PRECISIONS SUR LE STATIONNEMENT RESIDENT**

A l'unanimité,

FIXE le montant mensuel des redevances dues par les usagers bénéficiant d'un droit de stationnement résident à 35 €.

INSTAURE la mise en place au 1^{er} septembre 2019 d'un ticket « invité » permettant de bénéficier du stationnement résident en zone orange pendant la journée du samedi ou du dimanche.

FIXE à dix le nombre de tickets « invité » délivré par foyer bénéficiant d'un droit de stationnement résident valable un an.

FIXE à vingt le nombre de tickets « invité » délivré par foyer bénéficiant d'un droit de stationnement résident valable deux ans.

INSTAURE la mise en place d'un macaron de recharge pour les résidents souhaitant accéder aux bornes de recharge électrique situées :
- devant le n°159/165 boulevard Bineau ;
- face au n°62 boulevard Maurice Barrès.

APPROUVE les conditions d'accès à ce macaron, qui sera délivré au service Stationnement Résidents pour une durée d'un an, dans la limite de 50 macarons, sur présentation d'une taxe d'habitation ou d'un justificatif pour les nouveaux arrivants, et d'une carte grise avec la mention EL.

FIXE le montant du service de recharge à 120 € par an.

PRECISE que les zones Verte, Orange et Rouge sont délimitées par arrêté.

N°23-28032019 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION PAR EGIS PARKING DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES

A l'unanimité,

APPROUVE les conclusions du rapport annuel relatif à l'exploitation des Recours administratifs préalables obligatoires établi par la société EGIS PARKING.

N°24-28032019 ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION 2019-2020 DES STUDIOS DE LA MAISON DE LA MUSIQUE

A l'unanimité,

FIXE les tarifs de location à l'heure des studios de répétition de la Maison de la musique pour la saison 2019-2020 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

DECIDE que le produit des locations sera constaté au compte 7083 du budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels ».

N°25-28032019 ACTUALISATION DES TARIFS DE BILLETTERIE DE LA SAISON CULTURELLE 2019-2020 DU THEATRE DES SABLONS

A l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables pour l'accès au Théâtre des Sablons dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020 conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

DECIDE dans le cadre d'actions culturelles en partenariat avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, d'accepter le « Pass + Hauts-de-Seine » (ancien Pass culture 92) destiné aux collégiens sur la liste des spectacles labellisés « Pass + Hauts-de-Seine ».

DECIDE le maintien du tarif T.T.C. annexé à la présente délibération même si le taux de T.V.A. venait à changer en cours de saison.

DIT que les bénéficiaires du tarif réduit (sous réserve de présentation d'un justificatif) pour l'accès aux deux lieux, salle de spectacle et auditorium Sainte-Anne sont :

- les étudiants,
- les personnes de moins de 26 ans,
- les personnes à mobilité réduite et leur accompagnateur,
- les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA,
- les groupes d'adultes à partir de 10 personnes,
- les porteurs de cartes de famille nombreuse,
- les personnes de plus de 65 ans,
- les titulaires de la carte du Comité Culturel et Social de la Ville de Neuilly-sur-Seine,
- les comités d'entreprise.

DIT que les bénéficiaires des invitations et de la gratuité sont les suivants :

- les invités des sociétés de production et des intervenants (le nombre est fixé sur les contrats de cession),
- les journalistes de presse, radio et télévisions en partenariat avec la Ville et sur présentation d'une carte de presse,
- les invités de Monsieur le Maire,
- les accompagnateurs des communautés éducatives et des accueils de loisirs.

DIT que le produit des recettes correspondantes sera constaté au budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels (Compte nature 7062).

N°26-28032019 **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DU THEATRE DES SABLONS AVEC LES EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée relative à l'occupation temporaire du domaine public du Théâtre des Sablons avec les Editions Francis Lefebvre portant remise gracieuse de l'occupation du foyer-bar.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N°27-28032019 **ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS - FIXATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES A COMPTER DU 1ER MARS 2019**

A l'unanimité,

MAINTIENT l'application d'un taux d'effort en pourcentage du revenu mensuel, fixé par le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en vigueur, par le service de la petite enfance à Neuilly-sur-Seine.

MAINTIENT l'application de ce calcul pour les différents modes d'accueil de la petite enfance : régulier, occasionnel et d'urgence jusqu'à nouvel ordre.

MAINTIENT l'application du taux d'effort immédiatement inférieur pour chaque enfant accueilli lorsqu'un enfant de la famille présent ou non au sein de l'établissement municipal est bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

PREND ACTE que le plancher et le plafond mensuels de revenus fixés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en vigueur à ce jour sont respectivement de 637,30 € et 4 874,62 €.

DECIDE de maintenir pour l'année 2019 le principe du déplafonnement des ressources mensuelles et de maintenir ce plafond à 9 162 €.

DIT qu'en conséquence, les taux d'effort horaire déterminés ci-dessus s'appliquent jusqu'au plafond de 9162 € de ressources mensuelles.

MAINTIENT l'application du tarif maximum pour chacun des enfants des familles refusant de produire les justificatifs de revenus lors de l'inscription de leur(s) enfant(s).

MAINTIENT que le tarif horaire pour les enfants placés à la maison d'enfants Quenessen au titre de l'aide sociale à l'enfance est calculé à partir des ressources mensuelles « plancher ».

DIT que les recettes correspondant aux participations familiales seront inscrites en section de fonctionnement du budget communal au code nature 7066 et au code fonction 64.

N°28-28032019 **PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2019 - FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE CETTE PARTICIPATION**

A l'unanimité,

MAINTIENT le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association à 1 167 € / élève / an pour l'année 2019.

DIT que la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat est exclusive de toute autre participation régulière à ces établissements.

DIT que la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat ne sera versée que pour les seuls élèves domiciliés à Neuilly-sur-Seine. Chaque établissement devra justifier la domiciliation des élèves pour lesquels il demandera la participation de la commune.

DIT que les effectifs pris en compte pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association au titre de l'exercice 2019 seront ceux déclarés par les établissements à la rentrée scolaire 2018.

FIXE ainsi qu'il suit la participation de la Ville de Neuilly-sur-Seine au titre des frais de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association payables sur l'exercice budgétaire 2019 comme suit :

Ecole Saint-Pierre–Saint-Jean	1 167 € x 98 = 114 366 €
Ecole Sainte-Croix	1 167 € x 437 = 509 979 €
Ecole Saint-Dominique	1 167 € x 607 = 708 369 €
Ecole Sainte-Marie	1 167 € x 117 = 136 539 €
TOTAL	1 167 € x 1 259 = 1 469 253 €

IMPUTE la dépense correspondante au compte nature 6574, fonctions 211 et 212 du budget principal de la Ville 2019.

N°29-28032019 **ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES - FIXATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DU SOIR MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES, ÉTUDES DIRIGÉES, ATELIERS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

A l'unanimité,

MAINTIENT la grille de quotient familial suivante :

Tranches de quotient familial	
1	Moins de 255 €
2	De 255 € à moins de 522 €
3	De 522 € à moins de 745 €
4	5 € à moins de 1 000 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €
9	Plus de 10 000 €

MAINTIENT le mode de calcul actuel du quotient familial, à partir du dernier avis d'imposition de la famille :
QF = ensemble des ressources déclarées par la famille / nombre de personnes vivant dans le foyer

Pour les foyers monoparentaux, une part supplémentaire est comptée. Pour exemple, un foyer composé d'un parent seul avec deux enfants se voit attribuer 4 parts.

Ressources déclarées : salaires, revenus de capitaux, revenus fonciers, allocations CAF, pension perçue, pension perçue, bénéfices industriels et commerciaux

Revenus déduits de l'ensemble des ressources déclarées : emplois à domicile, frais de garde d'enfants, pension versée.

- FIXE** ainsi que présenté dans l'annexe jointe les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2019.
- DIT** que les tarifs dits « exceptionnels » sont appliqués lorsque :
 - les familles ont besoin, pour faire face à une urgence ou à un problème, d'inscrire leur enfant très ponctuellement dans les accueils du soir, accueils de loisirs ou à l'étude ;
 - en cas de difficultés imprévisibles rencontrées par des parents, il est nécessaire d'accueillir de façon inopinée leurs enfants.
- DIT** que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine il sera appliqué la grille des quotients familiaux, majorée de 20 %.
- DIT** que l'accueil du soir en élémentaire (contrairement à celui organisé en maternelle), ne peut être choisi seul mais est obligatoirement assorti d'une inscription à l'étude dirigée ou à un atelier sportif ou culturel, les animateurs présents dans les écoles prenant les enfants en charge à partir de 18h au sortir de ces activités périscolaires.
- DIT** que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville de l'exercice 2019 au code nature 7067 – Fonctions 421 et 422.
- DIT** que l'ensemble de ce nouveau dispositif de tarification fera l'objet d'une communication spécifique auprès des familles.

N°30-28032019 RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - FIXATION DES TARIFS DES REPAS SERVIS DANS LES ECOLES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS ET ELEMENTAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,
 A la majorité,

- FIXE** les tarifs des repas servis dans les écoles publiques et les accueils de loisirs élémentaires et maternels de Neuilly-sur-Seine pour l'année scolaire 2019-2020 de la manière suivante :

	Tranches de quotients familiaux	Tarifs
1	Moins de 255 €	1,30 €
2	De 255 € à moins de 522 €	2,93 €
3	De 522 € à moins de 745 €	4,39 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €	5,36 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	6,32 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	6,42 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	6,51 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	6,81 €
9	Plus de 10 000 €	7,12 €

- Repas exceptionnels et repas enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine : 7,80 €/repas ;
- Repas adultes : 4,87 €/repas.

- MAINTIENT** la mesure de politique tarifaire en faveur des familles nombreuses neuilléennes, c'est-à-dire ayant trois enfants ou plus et confirme, ainsi qu'il suit les conditions d'admission que doivent remplir les familles :
- Résider à Neuilly-sur-Seine ;
 - Avoir trois enfants au moins effectivement à charge ;
 - Avoir trois enfants au moins inscrits au restaurant scolaire d'une école ou d'un accueil de loisirs maternels ou élémentaires publics de Neuilly-sur-Seine.

Les familles devront justifier de leur situation en adressant au service instructeur, à savoir la Direction de l'Enfance en Mairie :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- le justificatif d'activité professionnelle des deux parents (copie des 3 derniers bulletins de salaire ou tout autre justificatif d'emploi) ;
- le dernier avis d'imposition ;
- le relevé de prestations CAF ;
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

DIT que pour les familles nombreuses il sera appliqué un abattement de 30 % pour le 3^{ème} enfant et, le cas échéant, les suivants sur le tarif qui aurait dû être appliqué au vu des ressources de la famille.

FIXE la grille tarifaire pour les familles nombreuses à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 comme suit :

	Tranches de quotients familiaux	Tarifs familles nombreuses
1	Moins de 255 €	0,91 €
2	De 255 € à moins de 522 €	2,05 €
3	De 522 € à moins de 745 €	3,07 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €	3,75 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	4,42 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	4,49 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	4,56 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	4,77 €
9	Plus de 10 000 €	4,98 €

DIT que pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé à la restauration scolaire, c'est-à-dire des enfants présentant des allergies graves qui ne consomment pas le repas SOGERES mais le repas confectionné par leurs familles, sera appliqué un abattement de 35 % sur le tarif qui aurait dû être appliqué au vu des ressources de la famille.

FIXE la grille tarifaire pour les projets d'accueil individualisé, à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 comme suit :

	Tranches de quotients familiaux	Tarifs PAI
1	Moins de 255 €	0,84 €
2	De 255 € à moins de 522 €	1,90 €
3	De 522 € à moins de 745 €	2,85 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €	3,48 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	4,11 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	4,17 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	4,23 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	4,43 €
9	Plus de 10 000 €	4,63 €

DIT que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine ainsi que pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire de façon exceptionnelle ou sans être inscrits, le tarif « repas exceptionnels » sera appliqué.

DIT que les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine mais qui y sont scolarisés lorsque les effectifs le permettent, bénéficieront du tarif appliqué aux enfants neuilléens lorsque la commune de domicile s'engage par écrit à prendre en charge l'écart entre le tarif appliqué et le tarif non-neuilléen.

- DIT** que les enfants domiciliés à Levallois-Perret scolarisés à l'école Gorce-Franklin dans le cadre de la convention signée avec la Ville de Levallois-Perret bénéficieront du tarif appliqué aux enfants neuchâtelains.
- DIT** que les enfants présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, domiciliés dans une autre commune et qui seront accueillis dans une classe d'intégration scolaire (ULIS) bénéficieront du tarif appliqué aux enfants neuchâtelains.
- DIT** que pour les enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance à la Maison d'Enfants Quenessen située 79 bis, rue de Villiers ou à la Fondation Paul-Parquet située 41, boulevard Paul-Emile Victor et qui fréquentent les écoles et les accueils de loisirs maternels et élémentaires publics de notre Ville, sera appliqué le tarif correspondant à la tranche 1 de quotient familial.
- DIT** que les familles qui ne communiquent pas les éléments permettant de déterminer le montant de la participation familiale lors de l'inscription de l'enfant, se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche la plus élevée de la grille de tarification jusqu'à régularisation complète du dossier.
- DIT** que ces tarifs sont applicables à compter de la rentrée scolaire 2019.

N°31-28032019 **ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DU SOIR MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES, ÉTUDES DIRIGÉES, ATELIERS - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité,

- ADOPTE** le présent règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement, des accueils du soir maternels et élémentaires, des études dirigées, des ateliers sportifs et culturels qui remplace les précédents règlements et sera affiché sur les sites concernés (les écoles maternelles et élémentaires).
- DIT** que ce règlement annexé à la présente délibération en est une partie intégrante.
- DIT** qu'un exemplaire de ce règlement intérieur sera remis aux familles lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) à une activité périscolaire.

N°32-28032019 **RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité,

- ADOPTE** le présent règlement intérieur de la restauration scolaire et périscolaire qui remplace les précédents règlements et sera affiché sur les sites concernés (les écoles maternelles et élémentaires).
- DIT** que ce règlement intérieur est annexé à la présente délibération dont il fait partie intégrante.
- DIT** que ce règlement intérieur sera porté à la connaissance des familles lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) à la restauration scolaire ou périscolaire.

N°33-28032019 **RETRAIT DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE DU SYNDICAT MIXTE OUVERT " LE FORUM METROPOLITAIN DU GRAND PARIS "**

A l'unanimité,

- APPROUVE** le retrait de la Ville de Neuilly-sur-Seine du syndicat mixte ouvert « Le Forum métropolitain du Grand Paris » siégeant 55, rue de Lyon à PARIS (75012).

N°34-28032019 **ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION "INSTITUT FRANCAIS DE GOUVERNANCE PUBLIQUE"**

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'adhésion de la Commune de Neuilly-sur-Seine à l'Association « Institut Français de Gouvernance Publique » sise 115 rue Saint-Dominique à PARIS (75007).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

DIT que la cotisation annuelle sera imputée sur le compte nature 6281 fonction 020 du budget principal de la Ville.

N°35-28032019 **ADHESION DE LA COMMUNE AU RESEAU " VILLES ET VILLAGES DES JUSTES DE FRANCE "**

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'adhésion de la Commune de Neuilly-sur-Seine au réseau « Villes et Villages des Justes de France » institué par le Comité Français pour Yad Vashem sis 33 rue de Navier à PARIS (75017).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

DIT que la cotisation annuelle sera imputée sur le compte nature 6281 fonction 020 du budget principal de la Ville.

N°36-28032019 **ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES UTILISANT DES SYSTEMES D'INFORMATION (A.C.P.U.S.I.)**

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'adhésion de la Commune de Neuilly-sur-Seine à l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (A.C.P.U.S.I.).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette adhésion.

DIT que la cotisation annuelle sera imputée au compte 6281 du budget principal de la Ville.

N°37-28032019 **ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION FRANCAISE DES CORRESPONDANTS A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (AFCDP)**

A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Neuilly-sur-Seine à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) sise 1, rue de Stockholm 75017 Paris.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette adhésion.

DIT que la cotisation annuelle sera imputée sur le compte 6281, fonction 020 du budget principal de la Ville.

N°38-28032019 **ORGANISATION PAR LA VILLE D'UN MARCHE DE NOËL EN 2019 - ADOPTION DES DATES ET DETERMINATION DU MONTANT DES DROITS DE PLACE**

A l'unanimité,

- DECIDE** d'organiser un marché de Noël du 4 au 24 décembre 2019 dans un périmètre compris entre la Place Winston Churchill et la Place de l'Hôtel de Ville.
- FIXE** le droit de place à percevoir auprès de chaque exposant à 82 € par jour complet d'ouverture au public par chalet simple, pour une période non complète.
- FIXE** le droit de place à percevoir auprès de chaque exposant à 139 € par jour complet d'ouverture au public par chalet double, pour une période non complète.
- DIT** qu'un artisan occupant un chalet simple pendant la durée totale du marché sera tenu de s'acquitter d'un droit de place forfaitaire de 1 450 €. Un premier versement d'un montant de 800 € sera effectué par chaque exposant dès confirmation de sa participation, le solde étant perçu au plus tard le 15 novembre 2019.
- DIT** qu'un artisan occupant un chalet double ou deux chalets simples pendant la durée totale du marché sera tenu de s'acquitter d'un droit de place forfaitaire de 2 300 €. Un premier versement d'un montant de 1 150 € sera effectué par chaque exposant dès confirmation de sa participation, le solde étant perçu au plus tard le 15 novembre 2019.
- DIT** qu'un artisan occupant un chalet simple pour une très courte durée (3 jours maximum), en semaine exclusivement, et avant l'inauguration officielle du marché fixée au samedi 7 décembre 2019, sera tenu de s'acquitter d'un droit de place forfaitaire de 100 €, à verser en une seule fois dès confirmation de sa participation.
- DECIDE** d'accorder la gratuité des droits de place dus pour l'occupation d'un chalet simple, par des associations caritatives ou de personnes handicapées, pour une très courte durée (3 jours maximum), en semaine exclusivement, et avant l'inauguration officielle du marché fixée au samedi 7 décembre 2019.
- DIT** que pour tout exposant ne participant pas à la durée totale du marché, le premier versement sera égal à 50 % du montant total des droits de place dû, le solde étant perçu au plus tard le 15 novembre 2019.
- DIT** que les sommes versées par les exposants au titre des droits de place forfaitaires ou journaliers sont définitivement acquies par la Ville et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement en cas de désistement.
- DIT** que cette recette sera inscrite au budget communal au compte 70321 - droits de stationnement et de location sur la voie publique - fonction 020 - exercice 2019.

N°39-28032019 TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX AU COURS DE L'ANNEE 2018

PREND ACTE des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2018.

N°40-28032019 ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER JANVIER 2019

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2019, le tableau des emplois annexé à la présente délibération, intitulé « Etat du Personnel au 31 décembre 2018 ».

N°41-28032019 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter avec effet au 1^{er} mars 2019 une modification à la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué pour un :

- emploi de directeur de la citoyenneté et des relations aux usagers nécessitant une convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement situé 7 rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine - composé de trois pièces, consenti moyennant le paiement d'une redevance égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés (article R. 2124-68 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques). Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à charge de l'occupant.

DECIDE d'adopter avec effet au 1^{er} mars 2019 une modification à la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué pour un :

- emploi de directeur adjoint de police municipale nécessitant une convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement situé 73-75 boulevard Georges Seurat - 92200 Neuilly-sur-Seine - composé de trois pièces, consenti moyennant le paiement d'une redevance égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés (article R. 2124-68 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques). Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à charge de l'occupant.

DECIDE d'adopter avec effet au 2 janvier 2019 une modification à la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué pour un :

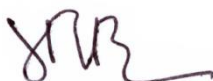
- emploi de directrice d'établissement d'accueil petite enfance nécessitant une convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement situé 24 rue des Poissonniers - 92200 Neuilly-sur-Seine - composé de trois pièces, consenti moyennant le paiement d'une redevance égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés (article R. 2124-68 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques). Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à charge de l'occupant.

DECIDE d'adopter avec effet au 1^{er} janvier 2019 une modification à la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué pour un :

- emploi de référent technique aux affaires générales nécessitant une convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement situé 1 rue de Vimy - 92000 Nanterre - composé de trois pièces, consenti moyennant le paiement d'une redevance égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés (article R. 2124-68 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques). Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à charge de l'occupant.

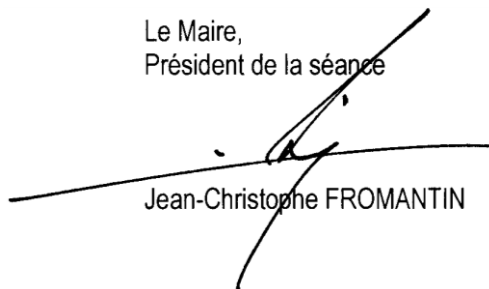
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance



M. Jean de ROQUETTE-BUISSON

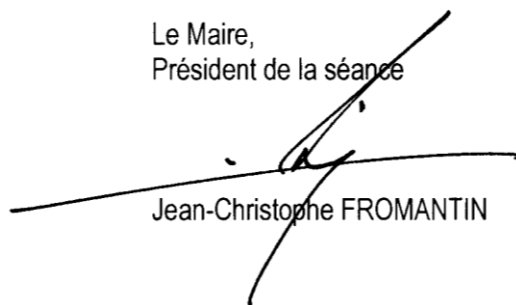
Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 2 avril 2019.

Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN